



Juillet 2020

Brève de Lympia

N° 2020-07

Les nouvelles sont très contrastées en ce mois de juillet 2020. Sur le plan juridique et technologique, des avancées importantes doivent être prises en considération, mais la crise du Covid 19 n'est pas terminée et le tourisme international s'en ressent durement.

Sur le plan juridique un arrêt historique du Conseil d'Etat et une victoire de l'ANQAEV - Une victoire contre l'Etat français

L'ANQAEV et plusieurs associations amies de défense de l'environnement de la région Sud/Paca comme Cap au Nord, Laisse béton, et le Comité d'Intérêt de Quartier Tourette à Marseille, Toulon@Avenir, Mouvement Associatif de la Rade de Toulon, Toulon Var Déplacements à Toulon, France Nature Environnement PACA, 06, 13 et 83, emmenées par Les Amis de la Terre et maître Louis Cofflard, avocat au barreau de Paris, Président des Amis de la Terre (Paris) ont obtenu une condamnation ferme de l'inaction des divers gouvernements de la France qui depuis la promulgation de la Directive Européenne 2008/50/CE du 21 mai 2008, n'ont pas respecté les normes imposées en matière de réduction de la pollution atmosphérique.



Une première décision du Conseil d'Etat du 12 juillet 2017, arrêt n°394254, instituait le Juge administratif comme garant de la qualité de l'air et demandait à la France de prendre en compte la directive européenne de 2008. Dans la foulée, le 30 janvier 2018, la Commission Européenne adressait à la France un ultime avertissement avant de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Le gouvernement a répondu par la publication de feuilles de route en mars/avril 2018 concernant les régions et villes impactées par la pollution aérienne dont Nice. La Commission Européenne, jugeant ces réponses insuffisantes a obtenu la condamnation de la France par la Cour de Justice de l'Union Européenne par un arrêt du 24 octobre 2019, arrêt n°C-636/18.

Enfin, le Conseil d'Etat a condamné l'inaction de la France en matière de protection de la qualité de l'air, le 10 juillet 2020, arrêt n°428409. Si Nice, à la différence de Marseille, n'est pas citée de façon détaillée, il n'en demeure pas moins que les feuilles de route gouvernementales de mars/avril 2018, publiées sans un calendrier précis et sans financement prévu sont illégales, dès lors les Plans de Protection de l'Atmosphère de la région Sud/Paca et 06 seront à revoir, en particuliers en ce qui concerne les particules fines et ultra-fines ainsi que les oxydes d'azote NOx et dioxyde d'azote NO2.

Si dans les six mois suivants la condamnation, le Gouvernement ne présente pas un plan sérieux avec un agenda précis et des financements, la France devra payer 10 millions d'Euros par semestre de retard.

Finalement, par l'intermédiaire des associations, les citoyens se réapproprient les « biens communs » ou « biens publics » comme la qualité de l'air ou de l'eau, en faisant pression via la Justice pour que leurs avis soient pris en compte par les gouvernements et les élus locaux.

**Association Niçoise pour la Qualité de l'Air, de l'Environnement et de la Vie
Le Neptune, 8 Quai des Docks, Boite 272, 06300 NICE**

www.anqaev.fr ----- SIRET : 829 521 806 00010 ----- contact@anqaev.fr



Le port de Nice, les paquebots et les ferries et le contrôle du carburant



Paquebot de la compagnie Le Ponant

La crise sanitaire a grandement diminué la fréquentation du port de Nice. Les cimentiers continuent proprement leurs rotations vers la Corse. La présence des paquebots est réduite à celle des magnifiques unités de la compagnie « Le Ponant ». Ces navires de taille humaine, à l'esthétique soignée, sont silencieux et ne fument pas.

La baie de Villefranche sans paquebot

Cet été, un fait extraordinaire marque les esprits. Les grands paquebots de croisière ne fréquentent plus la baie de Villefranche pour cause de Covid 19. Cela montre le terrible impact économique de la pandémie avec d'importantes conséquences pour les finances municipales et les commerces. Toutefois, cet aspect à un revers : non seulement la qualité de l'air s'est améliorée, mais selon des riverains, la qualité de l'eau qui n'a jamais été aussi claire, l'été, sur la plage des Marinières. Cette qualité de l'air améliorée est aussi importante pour les Niçois, car l'Orient, vent d'est, rabattait les fumées des paquebots sur Nice.



Quant aux rotations des navires de la Corsica Ferries, elles sont réduites à une par jour, sauf le samedi. Toutefois, en dépit de l'utilisation du fioul à 0,1% de teneur en soufre par cette compagnie, les riverains se plaignent des fumées noires et nauséabondes émises par ces ferries.

Nul doute que la qualité de l'air en cet été 2020 soit bien meilleure que les étés précédents. Mais ce ralentissement de la navigation est aussi le signe que la crise sanitaire impacte gravement l'économie touristique.

Nous avons obtenu un contrôle du carburant utilisé par les navires de la Corsica Ferries. Contrôle effectué par le Centre de Sécurité des Navires de Marseille/Martigues. En dépit des fumées noires et denses, les navires de la Corsica ferries entrent et sortent du port de Nice en utilisant le fioul le moins polluant à 0,1% de teneur en soufre. Nous en sommes très satisfaits.

<http://anqaev.fr/2020/08/01/controle-carburant-corsica-ferries-31-07-2020/>





Marseille, la participation citoyenne à la qualité de l'air.



La métropole de Marseille soutient une expérience menée conjointement par AtmoSud et France Nature Environnement 13 et son réseau associatif. Des citoyens volontaires appartenant à ce réseau recevront des capteurs agréés de surveillance de la qualité de l'air pour pouvoir établir un schéma dynamique de la pollution de l'air dans les divers quartiers de la ville. C'est une expérience qui pourrait être rapidement mise en place sur la métropole niçoise.

Mme Barbara Pompili, nouvelle ministre de la transition écologique, met des moyens financiers à la disposition de la préservation de l'environnement.

« La crise est une opportunité que nous pouvons saisir » entretien du 28 juillet 2020.

Un budget additionnel est prévu pour accélérer la rénovation énergétique. Ainsi, pour le véhicule particulier, un soutien à la fabrication des véhicules électriques est acté ainsi que le remplacement des chaudières à énergies fossiles (fioul et gaz) par des chaudières à énergie solaire.



Effectivement, la voiture électrique est un mieux à condition que la fabrication des batteries puis leur destruction ne soient pas d'un coût environnemental exorbitant. Il ne faudrait pas oublier les vastes chantiers navals et la nécessaire transition pour les navires vers les moteurs à fusion, l'hydrogène, le solaire et l'éolien.

Le plus léger que l'air pour les transports aériens – une pollution bien moindre que l'avion.

En Gironde, l'aérien prend une nouvelle voie, celle des dirigeables pour transporter des charges lourdes. Ce mode de transport ancien, abandonné en raison de sa dangerosité dans les années 1930/1935, devient sûr technologiquement et rentable

financièrement. Malheureusement, les usines prévues pour la fabrication de masse seront basées au Québec et en Chine.



La sécurité sur le port et les plages de la Réserve à Coco Beach

Les riverains du port ont été entendus par les services municipaux et le député de la circonscription à la suite des incivilités subies depuis le début de déconfinement. Des améliorations sont reconnues par les habitants, mais les nuits ne sont pas paisibles. Ce problème touche malheureusement de nombreuses villes en France qui demandent au même moment des renforts de police alors que cette dernière est déjà très sollicitée.